



AVIS D'ATTRIBUTION MAPA

Département de publication : 59

Références de l'avis d'appel public à la concurrence : 14-523726

IDENTIFICATION DE L'ORGANISME QUI PASSE LE MARCHÉ

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie de Lambersart
Pôle Ville Gestionnaire Service Marchés Publics 19 avenue Georges Clemenceau BP90019
59831 Lambersart Cedex
Tél : +33 359016551
Fax : +33 320084402
Email : achatspublics@ville-lambersart.fr
URL : <http://lambersart.marcoweb.fr>

Adresse du profil d'acheteur : <http://lambersart.marcoweb.fr>

OBJET DU MARCHÉ

Service de dératisation, désinsectisation et dé pigeonnisation.

PROCÉDURES

Type de procédure : Procédure adaptée

ATTRIBUTION DU/DES LOT(S)

Numéro de marché ou du lot : 1 - Dératisation (prise en compte de toutes les espèces de rongeurs).

Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois un an

Attribué pour le forfait annuel comprenant les interventions annuelles de 1 223,75 € HT et pour la partie à bons de commandes : pour un montant minimum annuel de 400.00 € HT et pour un montant maximum annuel de 2 000.00 € HT

Titulaire :

Traitement des Nuisances Environnementales (T.N.E.)

50 route de Bergues

59180 Cappelle La Grande

Numéro de marché ou du lot : 2 - Désinsectisation et désinfection et débarras d'office de bâtiments privés.

Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois un an

Attribué pour un montant minimum annuel de 300.00 € HT et un montant maximum annuel de 3 000.00 € HT

Titulaire :

Traitement des Nuisances Environnementales (T.N.E.)

50 route de Bergues

59180 Cappelle La Grande

Numéro de marché ou du lot : 3 - Dépigeonnisation et désinfection.

Durée du marché : 1 an reconductible 3 fois un an

Attribué pour un montant minimum annuel de 1 000.00 € HT et pour un montant maximum annuel de 10 000.00 € HT

Titulaire :

STAEL

129 Rue du Grand Sainghin

59262 SAINGHIN EN MELANTOIS

AUTRES INFORMATIONS

Date d'attribution du marché : 24/03/2015

Nombre total d'offres reçues : 5

La consultation du(des) contrat(s) peut être effectuée à l'adresse de l'organisme acheteur. Les tiers justifiant d'un

intérêt lésé peuvent exercer un recours de pleine juridiction devant le juge administratif dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis.

Date d'envoi du présent avis à la publication :25/03/2015